



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**
Comité syndical du 28 janvier 2026

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 12	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 20 janvier 2026	Etaients présents : <ul style="list-style-type: none">- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Françoise GAU (représente Christine CALVET), Jean-Claude GUIRAUD, Roger MEUNIER (représente Françoise PONS), Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Alain RICARD.- Pour la C/C du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Denis MAFFRE (représente Daniel VIDAL) et Anne-Lise SAUTEREL.
	Absents excusés : Christine CALVET (donne pouvoir à Françoise GAU), Alain CABROL, Francis CROS, Françoise PONS (donne pouvoir à Roger MEUNIER) et Daniel VIDAL (donne pouvoir à Denis MAFFRE).
	Jean-Claude GUIRAUD a été désigné secrétaire.

[Délibération N° 2026-9 – Convention de partenariat avec l'ADIL du Tarn, à propos du Pacte Territorial des Hautes Terres d'Oc](#)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L. 5741-1 à L. 5741-5 relatifs au PETR ;

Vu l'article L. 5124.16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la prestation de services ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L. 301-1 et suivants, L. 321-1, L321-1-2 et suivants, R.321-1 suivants et R. 327-1 ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'ANAH et notamment les délibérations n° 2024-26 du 12 juin 2024 et n° 2024-34 du 9 octobre 2024 et la note relative aux mesures d'assouplissement pour faciliter le déploiement des pactes territoriaux France Rénov ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2024 approuvant les derniers statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc notamment approuvant l'animation d'une OPAH ou tout dispositif équivalent ;

Vu les statuts des trois Communautés de Communes et les délibérations prises par les conseils communautaires ;

Vu le Pacte Territorial des Hautes Terres d'Oc ;

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux (maître d'ouvrage délégué), la Communauté de Communes Haut Languedoc, la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire et le PETR des Hautes Terres d'Oc ;

Monsieur le Président rappelle les missions d'un Pacte Territorial et notamment ses trois volets :

- Dynamiques Territoriales
- Espace Conseil France Rénov (ECFR)
- Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) / accompagnement des particuliers dans le montage de leurs dossiers

Monsieur le Président rappelle le mode d'organisation et l'articulation entre les Communautés de Communes et le PETR, précisées dans la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (délibération précédente).

Monsieur le Président présente l'offre de services de l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) du Tarn. Elle intervient également sur les communes héraultaises du PETR des Hautes Terres d'Oc, en accord avec l'ADIL 34. Monsieur le Président rappelle que l'ADIL 81 est un partenaire historique sur le volet habitat pour le PETR des Hautes Terres d'Oc.

Monsieur le Président présente la convention de partenariat ainsi que le programme d'action annexé. De nombreuses actions peuvent être mises en place en commun : mise en place de permanences sur les 3 Communautés de Communes et toute démarche d'aller-vers, réalisation de supports de communication, appui technique pour l'ECFR, organisation d'after work habitat avec Action Logement, organisation de salon habitat, action de sensibilisation des élus, formations, etc.

Monsieur le Président précise que depuis 2025 le PETR des Hautes Terres d'Oc a fait le choix d'adhérer à l'ADIL du Tarn, pour le compte des 3 Communautés de Communes (Haut Languedoc, Sidobre Vals & Plateaux et Thoré Montagne Noire).

Après en avoir échangé, l'Assemblée, **à l'unanimité des présents** :

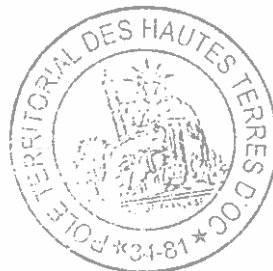
APPROUVE le partenariat avec l'ADIL du Tarn dans le cadre du Pacte Territorial des Hautes Terres d'Oc.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour suivre la mise en œuvre du programme d'actions coporté par l'ADIL 81 et le PETR.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 28 janvier 2026.

Le Président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GUIRAUD.

